



La reconnaissance des acquis professionnels, un levier pour l'emploi

Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFCA) permet aux associations professionnelles de développer des formations dans leur domaine de compétence et soutient, indirectement, les dispositifs de reconnaissance des acquis professionnels.

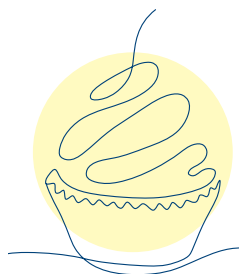
Le soutien du FCFCA génère des effets positifs à plusieurs niveaux. Pour les individus, il offre la possibilité de se réorienter, de se spécialiser ou de faire reconnaître officiellement des compétences acquises sur le terrain. Pour l'économie valaisanne, il représente un levier de compétitivité en favorisant l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et capable de s'adapter aux évolutions des secteurs professionnels. Un exemple concret est le dispositif de reconnaissance des acquis professionnels (R.A.P.), mis en place par le Canton, l'OrTra Santé-Social Valais et Hôtel & Gastro formation Valais, avec le soutien financier du FCFCA. Cette certification s'adresse aux personnes adultes disposant d'une expérience professionnelle significative, mais n'ayant pas accès à un certificat fédéral de capacité (CFC) ou à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Grâce au soutien du fonds, Hôtel & Gastro formation Valais a pu organiser des formations dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration débouchant sur une R.A.P. « En Valais, nous avons une particularité, explique Stève Delasoie, président de l'association : nous reconnaissons des compétences pratiques pour les aides de cuisine, de service et, depuis une année, de l'intendance. »

Une reconnaissance qui débouche sur l'emploi

La R.A.P. se développe en collaboration avec des associations professionnelles reconnues. Elle permet de valoriser des compétences pratiques acquises sur le terrain, évaluées par des experts agréés. Le dispositif concerne notamment les secteurs de la santé et du travail social (EMS, CMS, hôpitaux), mais suscite outre le secteur de l'hôtellerie et de la gastronomie également l'intérêt d'autres domaines tels que la construction ou l'agriculture.

Dès 2025, après un projet pilote en automne 2024, une nouvelle branche a été lancée dans le domaine de l'intendance, en collaboration avec le canton de Genève. Elle concerne la restauration de système (entreprises, supermarchés, fast-foods, restoroutes). En 2025 en Valais huit personnes ont suivi cette formation. •

La reconnaissance des acquis professionnels (R.A.P.) en chiffres



2024

Année de création de la reconnaissance des acquis professionnels.



40

Nombre de reconnaissances des acquis professionnels délivrées en 2024 (processus gratuit pour les participants).



4

Métiers concernés : cuisine, service, intendance, restauration de système.

Les associations bénéficiaires

Aujourd'hui: **GastroValais**

Hotel & Gastro formation Valais s'engage pour des formations de base et de perfectionnement (CFC, AFP, brevets, etc.) dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.



Quel était votre besoin lorsque vous avez sollicité le fonds?

Nous avions besoin de créer une reconnaissance d'acquis professionnels (RAP) pour des employés qui n'avaient pas de prérequis pour accéder au CFC ou à l'AFP dans les professions de l'hôtellerie et de la restauration. Cela peut être des personnes travaillant sans certificat, issues de l'asile, au chômage ou avec un handicap.

De quelle manière avez-vous bénéficié de ce fonds?

Ce fonds nous a permis de créer le projet. Il fallait réunir les validations de formations qui existaient dans différentes institutions comme l'OSEO, les centres ORIF ou bien le service des étrangers. Aujourd'hui la RAP est une attestation délivrée conjointement par l'État du Valais et l'association professionnelle concernée, confirmant le niveau de compétences atteint dans le métier visé. Le FCFCA, nous a aidé pour tout ce qui est organisation des procédures. Les montants ont permis de couvrir les frais.

Qu'avez-vous pu mettre en place grâce à lui?

Nous avons pu construire cette reconnaissance d'acquis RAP. Les candidats se forment dans le monde professionnel ou en institution, sont jugés par des experts agréés qui évaluent sur place leurs compétences pratiques lors d'un examen individuel.

Fonds Cantonal pour la Formation Continue des Adultes
Rue de la Dixence 20 – 1950 SION - www.fcfa-kwbf.ch



Pour toutes questions et informations supplémentaires, scannez le code QR

Apprenez-en plus sur le **Fonds Cantonal** en écoutant nos rubriques sur monpodcast.ch